

REGLEMENT PARTICULIER BEX HARCHIES 2023

Art. 01 Réglementation

Club organisateur : Moto Club Cadre Blanc (info@cadreblanc.be)

Tél : 0032 475 485140

Manifestation

Nom : 2^{ème} Endurance internationale d' Harchies

Date : 3 septembre 2023

Type : Epreuve reprise aux calendriers Open de la FIM Europe sous le numéro EMN 30/1026 et de la FIM sous le numéro 490/38.

Programme

Dimanche 3 septembre

Course d'endurance BEX d'une durée de 5 heures (en DUO) ou de 3 heures (en SOLO et BEX Vintage), la classe BEX Vintage incluse, comptant pour le championnat de Belgique. Les 5 heures seront réparties en 2 manches, 1^{ère} de 3 heures et la seconde de 2 heures.

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2023 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.

L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 Parcours

Lieu : rue Buissonnet Harchies Longitude : 3.67611°, latitude : 50.48327°. La longueur du parcours pour la course BEX est d'environ 6500 mètres..

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.

La capacité maximale du circuit pour les différentes courses sera définie par le directeur de course lors de l'inspection finale.

Art. 03 Engagement

Montant des engagements (location du transpondeur compris). Ces montants ne comprennent pas le prix de la licence à la journée (obligatoire pour les non-licenciés FMB qui doivent, par ailleurs, être membre d'un club affilié FMB).

Dimanche 3 septembre

Endurance BEX Vintage ou SOLO : 90€

Endurance DUO (BEX1 ou BEX 2): 140€ (par équipage)

Les inscriptions pour l'endurance BEX sont à introduire via le formulaire disponible sur le site FMB.

Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve sauf si la capacité du circuit est atteinte avant. Taxe administrative de 20 € sur le droit d'inscription en cas d'inscription sur place.

Art. 04 **Spécificités de la manifestation**

Le parc des coureurs/officiels sera accessible à partir de samedi 2/9 10 h.

Art. 05 **Formalités à l'arrivée sur le site**

Les participants se présenteront au secrétariat de l'épreuve avec leur inscription qu'ils auront imprimé après confirmation de paiement, afin d'y procéder aux formalités administratives. Ils recevront leur dossard reprenant leur numéro de course attribué, et un transpondeur contre dépôt d'un document d'identité qui sera restitué lors de la remise des pièces intactes.

Chaque coureur sera muni d'un bracelet, placé par le secrétariat. Il sera en plus remis à chaque concurrent 1 bracelet mécanicien (par coureur) ainsi qu'un pour un panneauteur. L'accès à la zone d'assistance est limitée aux seuls détenteurs d'un bracelet.

Chaque équipe recevra une « fiche concurrent » à compléter avant présentation de la motos au contrôle technique.

Le parc de travail sera sous surveillance de commissaires durant toute la durée de l'épreuve, c.à.d. depuis l'introduction du premier motocycle jusqu'à 15 minutes après la fin de l'épreuve.

Art. 06 **Horaires**

Dimanche : 7 h ouverture du secrétariat

7h30 ouverture contrôle technique

9h15 à 10h00 essai libre + chronométré (15 min + 30 min).

11h00 à 14h00 : 1^{ère} Manche BEX 1 + BEX 2 + Vintage + Solo

15h30 à 17h30 : 2^{ème} Manche BEX 1 + BEX 2

18h30 : Podium pour chaque catégorie

Art. 07 **Classements**

Un podium aura lieu pour les classements finaux après 45 min de l'arrivée finale.

Art. 08 **Officiels**

Directeur de courses : Francis Prince

Adjoint : René Sprimont

Technique : Pigeon André et Adelin Naessens

Environnement : Jérôme Degreef

Médecin : TBA

Service secours : Wallonie Ambulance